

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 3

Date de convocation

09/11/2022

Date d'affichage

22/11/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

Étaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESANE, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

Procurations données (5) :

Marie-Christine DURAI donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Francine COUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° 121/2022

Objet : Convention étude historique place de l'Abbaye et plan de financement

L'ensemble des façades et toitures des bâtiments, des sols et des sous-sols avec les vestiges archéologiques de la Place de l'Abbaye sont inscrits au titre des monuments historiques

En parallèle de la consultation de maîtrise d'œuvre en vue des aménagements des places du centre-ville dont la place de l'Abbaye en est la tranche ferme, il apparait que la réalisation d'une étude historique serait indispensable.

En effet, cette étude historique, menée par Monsieur Emmanuel PARISOT, PARCELLE D'HISTOIRE, permettra une meilleure compréhension de l'évolution de la place de l'Abbaye au cours du temps, de prendre connaissance des éventuels aménagements qui ont pu exister et de faire des propositions sur un ou plusieurs partis de restitution pour une éventuelle évocation ou rétablissement de dispositions anciennes, dans le respect des objectifs du nouvel aménagement envisagé. Les conclusions de cette étude permettront d'envisager un aménagement et une mise en valeur de la place de l'Abbaye en intégrant ces dispositions historiques.

Plan de Financement :

Dépenses	HT	Recettes	Montant HT prévisionnel
Réalisation d'un dossier d'étude historique concernant la place de l'Abbaye de Baume les Dames en vue de la réhabilitation de la place	5 300 €	Subventions DRAC 40% du montant HT	2 120 €
		Commune (reste à charge : 60%)	3 180 €
Total	5 300 €	Total	5 300 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 025-212500474-20221115-I21_2022-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 025-212500474-20221115-I21_2022-DE



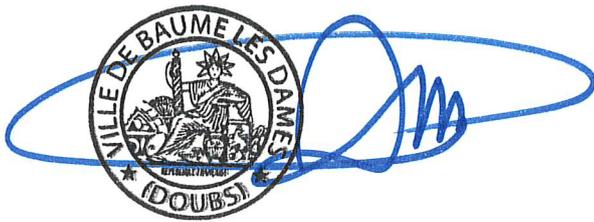
Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le présent projet et les plans de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches dans le cadre du dossier
- D'autoriser les services à effectuer des demandes de subventions relatives au dossier

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 025-212500474-20221115-I21_2022-DE

Parcelle d'Histoire

Emmanuel PARISOT

Paysagiste-Historien des jardins

Tel : 06-99-21-87-25

parisot.emmanuel@parcelledhistoire.fr

Besançon, le 26 octobre 2022

A l'attention de : Ville de Baume-les-Dames,
3 place de la République
25110 Baume-les-Dames

Convention d'Honoraires pour une étude historique de la Place de l'Abbaye à Baume-les-Dames en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la place

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Commanditaire :

Ville de Baume-les-Dames 3, place de la République 25110 Baume-les-Dames.

Ci-après désigné « **le Maître d'Ouvrage** », d'une part,

ET,

Monsieur Emmanuel Parisot, *Paysagiste-Historien des jardins* spécialisé en restauration de parcs et jardins historiques, dont le siège social est localisé au 5, route des Vosges, 70 270 Belonchamp.

Ci-après désigné « **Le Prestataire** », d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :



Emmanuel PARISOT, Auto-entrepreneur, Identifiant SIRET : 753 578 202 00016. Siège social : 5, route des Vosges 70 270 Belonchamp.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet :

La réalisation d'un dossier d'étude historique sur la Place de l'Abbaye de Baume-les-Dames en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la place

Article 2 – Mission

Recherche documentaire : 5 jours

- Prise de connaissance des études déjà réalisées sur l'abbaye de Baume-les-Dames
- Recherche bibliographique
- Recherche dans les différents fonds d'archives : archives diocésaines, archives départementales, municipales ou nationales, afin de compléter les connaissances sur la place de l'abbaye.

Forfait : 2 500 €

Rédaction du dossier d'étude historique : 4 jours

- Fiche signalétique
- Transcription des textes anciens
- Synthèse et conclusions des éléments historiques.
- Confrontation des éléments anciens avec le terrain.
- Réalisation d'un plan indiquant les éléments patrimoniaux relevés dans l'étude à conserver/restituer dans le projet qui reste à la charge du Maître d'œuvre retenu par la Ville.
- Rédaction de la bibliographie, mention des personnes ressources, mise en œuvre des annexes et des illustrations graphiques (plans de synthèse réalisés par logiciel de D.A.O.).

Forfait : 2 000 €

Echanges avec le maître d'œuvre en phase APD (1 réunion : 300 euros). *Toutes réunions supplémentaires ou temps de travail demandé par la Maîtrise d'Ouvrage ou leur Maître d'œuvre seront facturés en plus (300euros par demie-journée)*

Forfait : 300 €

Nb : la présente proposition n'a pas pour objet de faire une analyse paysagère détaillée de la place, ni d'établir un projet d'aménagement paysager qui restera à la charge du Maître d'œuvre retenu par la Ville.

Article 3 : Honoraires

Les honoraires ont été calculés à partir de l'estimation du temps à passer pour les étapes mentionnées ci-dessus (recherche en archives, travail sur le terrain et bureau ainsi qu'une réunion de présentation du dossier).

Ainsi :

Pour l'ensemble de la mission :

Honoraires H.T. : 4 800 €

TVA : non applicable, art. 293 B du CGI.

Honoraires TTC : 4 800 €

Frais divers : (déplacements d'après le barème fiscal, fournitures, impressions) : 500 €

Montant total : 5 300 € TTC

Pour la bonne forme, un acompte de 30%, soit 1 590 € est demandé à la signature de la présente convention. Un second versement de 30% sera demandé en cours de mission et le solde, après la remise du dossier final.

Les montants des sommes dues au titre du présent contrat seront payés par chèque à l'ordre d'Emmanuel PARISOT.

Le Maître d'Ouvrage verse les sommes dues au Prestataire pour exercice de sa mission, en application du présent contrat, et ce dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Tout retard de règlement ouvre droit au paiement d'une indemnité de retard de 0,035 % du montant hors taxes de la facture par jour calendaire.

Cette indemnité est due sans mise en demeure préalable. Elle couvre forfaitairement les frais d'agios bancaires, les intérêts moratoires et l'ensemble des frais directement et indirectement induits par les relances de facturation.

Article 4 : La durée et le rendu.

Le dossier final sera rendu au plus tard, deux mois après la signature du présent contrat.

Le document final comprendra un dossier papier relié en un exemplaire et une version numérique. Le rendu final sera accompagné d'annexes regroupant l'ensemble des documents graphiques, plans, iconographiques, cartographiques.

Article 5 : Responsabilités.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à mettre à la disposition du Prestataire tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette étude (ouverture du site, communication des documents à sa disposition (archives et plan de géomètre), mise à disposition de toutes les données relatives au bon déroulement et à la mise en forme de la présente étude ainsi que des risques éventuels pouvant affecter la propriété).

Le Prestataire ne pourra fournir plus de documents d'archives que ceux disponibles et accessibles dans les différents centres d'archives et fonds privés. Les documents en latin ne seront pas transcrits.

Article 6 : Droit d'auteur.

Dans tous les cas le Prestataire conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre conformément à l'article L. 111.1 et suivant du code de la propriété intellectuelle. Sont ainsi protégés du seul fait de leur création : les croquis, plans, maquettes et ouvrages conçus par le Prestataire, qu'ils aient fait ou non l'objet d'un contrat de Maitrise d'Œuvre. Ainsi les données issues de cette étude et projet devront faire l'objet d'une demande d'utilisation dans le cas d'une Maitrise d'Œuvre.

Le Prestataire autorise le Maître de l'Ouvrage à publier toutes les données ou documents produits dans le cadre de cette convention sous réserve d'ajouter la mention : « source : *Parcelle d'Histoire*, Restauration de Parcs et Jardins Historiques ».

Fait en 2 exemplaires originaux, signature des contractants précédée de la mention « Lu et approuvé ».

A Baume-les-Dames, le.....

Le propriétaire et Maître d'Ouvrage,
La Ville de Baume-les-Dames

Le Prestataire,
Monsieur Emmanuel Parisot

